

**COMPLÉMENTS DE RÉPONSES  
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION  
AUX QUESTIONS 2.5, 4.2.1, ET 4.2.2  
DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2  
DE LA FCEI**



**Question 2 :**

**Références:**

- (i) B-0094, HQD-6, document 5, p. 4
- (ii) B-0094, HQD-6, document 5, p. 13
- (iii) B-0094, HQD-6, document 5, pp. 11 et 12
- (iv) B-0094, HQD-6, document 5, p. 20
- (v) B-0094, HQD-6, document 5, p. 4
- (vi) B-0085, HQD-6, document 2, p. 8
- (vii) B-0094, HQD-6, document 5, p. 2

**Préambule:**

[...]

**Questions :**

[...]

- 2.5** Veuillez compléter le tableau B1(iv) en ajoutant l'information sur les réponses D1 à D4 et en identifiant les quatre clients ayant déjà participé au programme GDP Affaires et les deux qui auraient souhaité y demeurer. Veuillez de plus y présenter l'information brute (puissance de pointe, réduction de puissance, \$/kW et autre) obtenue en réponse à la question E (tel que spécifié à la référence v) et, pour les répondants n'ayant pas donné une réponse en \$/kW, présenter le calcul effectué par Technosim pour établir le seuil en \$/kW.

**Réponse de Technosim :**

- 1            **La puissance de pointe et le niveau d'effacement, sauf pour quelques clients,**  
2            **ne sont pas connus. Le tableau B1 complété est présenté à l'annexe A.**

**Complément de réponse de Technosim :**

- 3            **Le \$/kW était obtenu à partir de la valeur d'effacement obtenu en kW ainsi que**  
4            **l'incitatif annuel souhaité par le client obtenu lors de l'entrevue (\$).**
- 5            **Ainsi, dans sept cas, les clients ont fourni un estimé d'effacement et un estimé**  
6            **du niveau d'appui financier souhaité soit en termes de % de la facture ou en**  
7            **valeur absolue. Le calcul effectué par Technosim pour établir le seuil en \$/kW**  
8            **pour ces sept cas consiste à diviser le montant annuel souhaité par le niveau**  
9            **estimé d'effacement. Le tableau B1 révisé, incluant l'information brute obtenue**  
10           **à la question E pour ces sept clients (ajout des colonnes « Réduction annuelle**  
11           **(\$)** » et « Coût annuel en électricité et % de réduction exprimé ») est présenté à  
12           **l'annexe A de la présente pièce.**

**RETOUR D'EXPÉRIENCE**

**Question 4 :**

**Références:**

- (i) B-0085, HQD-6, document 2, p. 13, tableau 2
- (ii) B-0007, HQD-1, document 2, p. 8 tableau 2
- (iii) Tarification dynamique : bilan de l'hiver 2019-2020, p. 9, tableau 2
- (iv) Tarification dynamique : bilan de l'hiver 2019-2020, p. 26
- (v) Tarification dynamique : bilan de l'hiver 2019-2020, p. 13, tableau 3
- (vi) Tarification dynamique : bilan de l'hiver 2019-2020, p. 18, figure 8
- (vii) Tarification dynamique : bilan de l'hiver 2019-2020, p. 27

**Préambule :**

- (i)

**TABLEAU 2 :  
DÉFINITION DES STRATES DE RÉDUCTION DE PUISSANCE ET  
DE L'APPUI FINANCIER DÉGRESSIF**

Strates de réduction de puissance (kW)	Nombre d'abonnements		Effacement (kW)		Écart type Effacement(kW)
	Nombre	%	Nombre	%	
De 15 à 199	1 050	73%	63 948	22%	43
De 200 à 599	280	20%	95 178	32%	99
De 600 à 1 199	70	5%	58 915	20%	164
De 1 200 à 1 799	17	1%	24 607	8%	86
De 1 799 et plus	14	1%	52 411	18%	1 592
<b>Total</b>	<b>1 431</b>	<b>100%</b>	<b>295 059</b>	<b>100%</b>	<b>-</b>

- (ii)

**TABLEAU 2 :  
VENTILATION DES ABONNEMENTS PAR TARIFS**

	2015-2016		2016-2017		2017-2018	
	Abonn.	MW	Abonn.	MW	Abonn.	MW
Tarifs DM et DP	25	1	53	3	74	4
Tarifs G et G9	67	2	495	16	753	28
Tarif M	78	13	648	137	1160	196
Tarif LG	13	10	49	27	70	60
<b>Total</b>	<b>183</b>	<b>25</b>	<b>1245</b>	<b>183</b>	<b>2057</b>	<b>287</b>

- 4.2 Veuillez ventiler les 1 431 abonnements participants de la référence (i) par tarif selon le format présenté à la référence (ii).

**Réponse :**

- 1 **Voir la réponse à la question 1.5 de la demande de renseignements n° 6 de la**  
2 **Régie de l'énergie à la pièce HQD-7, document 1.1.**

**4.2.1** Veuillez de plus ventiler les abonnements au tarif M selon les strates de puissance maximale appelée suivantes : 50-250 kW, 250-500 kW, 500-1 000 kW, 1 000-2 000 kW, 2 000 kW et plus.

**Réponse révisée :**

- 3 **Le tableau R-4.2.1 révisé présente l'information demandée, qui tient compte des**  
4 **abonnements du tarif M qui ont adhéré à l'option d'électricité supplémentaire ou**  
5 **au tarif de relance industrielle.**

**TABLEAU R-4.2.1 RÉVISÉ :**  
**VENTILATION DES ABONNEMENTS AU TARIF M PAR STRATES DE PUISSANCE**  
**MAXIMALE APPELÉE – HIVER 2019-2020**

Strates de puissance maximale appelée (kW)	Tarif M
De 50 à 250	427
De 250 à 500	190
De 500 à 1 000	71
De 1 000 à 2 000	22
2 000 et plus	2
<b>Total</b>	<b>712</b>

Strates de puissance maximale appelée (kW)	Tarif M
De 50 à 250	351
De 250 à 500	198
De 500 à 1 000	130
De 1 000 à 2 000	92
2 000 et plus	38
<b>Total</b>	<b>809</b>

**Complément de réponse :**

1            Le Distributeur souligne que la ventilation des abonnements au tarif M  
 2            présentée au tableau R.4.2.1 est établie selon la segmentation demandée par  
 3            l'intervenant basée sur la puissance maximale appelée (de 50 kW et plus)  
 4            comme variable de segmentation. Le Distributeur souligne que cette ventilation  
 5            se distingue de celle présentée au tableau R-1.5 de la pièce HQD-7,  
 6            document 1.1 (B-0102), qui est plutôt établie selon la segmentation de l'Option  
 7            proposée par le Distributeur et basée sur la puissance interruptible effective (de  
 8            15 kW et plus) comme variable de segmentation. Ainsi, il est normal de  
 9            constater un écart dans le dénombrement des abonnements au tarif M entre les  
 10            deux tableaux compte tenu de la différence des strates de segmentation et des  
 11            variables de segmentation utilisées.

**4.2.2** Dans le même tableau, veuillez ajouter une colonne présentant le nombre total d'abonnements (participants et non-participants) pour chacun des tarifs/strates;

**Réponse :**

12            Voir la réponse à la question 7.5 de la demande de renseignement n° 2 de  
 13            l'AHQ-ARQ, à la pièce HQD-7, document 3.

**Complément de réponse :**

14            Le Distributeur présente au tableau R-4.2.2 l'information demandée. Il appelle  
 15            toutefois à la prudence dans l'utilisation de l'information présentée. En effet, le  
 16            potentiel absolu d'effacement d'un abonnement, ici la puissance maximale  
 17            appelée, n'est pas équivalent au potentiel d'effacement réel dudit abonnement.  
 18            L'écart entre ces deux potentiels d'effacement dépend de plusieurs facteurs,  
 19            notamment des contraintes opérationnelles.

**TABLEAU R-4.2.2 :**  
**VENTILATION DES ABONNEMENTS (PARTICIPANTS ET NON-PARTICIPANTS) PAR STRATES**  
**DE PUISSANCE MAXIMALE APPELÉE**

Strates de puissance maximale appelée (kW)	Tarif DP	Tarif DM	Tarif G	Tarif M	Tarif G9	Tarif LG
De 50 à 250	5 725	2 403	11 751	25 040	3 670	-
De 250 à 500	135	431	5	4 449	580	-
De 500 à 1 000	17	160	1	2 058	193	-
De 1 000 à 2 000	3	35	-	962	58	-
2 000 et plus	1	-	-	375	9	108
<b>Total</b>	<b>5 881</b>	<b>3 029</b>	<b>11 757</b>	<b>32 884</b>	<b>4 510</b>	<b>108</b>



**ANNEXE A :  
TABLEAU B1 RÉVISÉ DE LA QUESTION 2.5**



Client #	Estimé du seuil minimal (\$/kW)*	Secteur selon les répondants	Connaissez-vous l'Option d'Électricité Interruptible d'Hydro Québec déjà disponible pour la clientèle Affaires?	Pourquoi n'adhérez-vous pas à cette option tarifaire?	Connaissez-vous le programme de gestion de la demande en puissance qui était offert par Hydro-Québec à sa clientèle Affaires?	Est-ce que vous avez déjà adhéré au programme et si oui, êtes-vous présentement inscrit à l'option tarifaire qui l'a remplacé?			Pourquoi n'avez-vous pas adhéré à ce programme?	Pourquoi l'avez-vous quitté?	Option tarifaire de GDP : Une telle option tarifaire serait-elle envisageable pour votre entreprise?	Est-ce que votre participation résulterait en des coûts récurrents?	Quelle est la nature des coûts récurrents? Les coûts seraient ils de type...		Pouvez-vous m'indiquer la ou les raisons principales qui rendent une telle option tarifaire inapplicable pour votre entreprise?	Pointe (kW)	Estimé d'effacement (kW)	Réduction annuelle (\$)	Coût annuel et % de réduction exprimé
						a. N'a jamais adhéré au programme	b. A déjà adhéré au programme mais n'est plus inscrit	c. A adhéré au programme et est toujours inscrit					a. Directs, soit des coûts de main d'œuvre, d'entretien, d'autres combustibles comme le diesel, ou de perte de production	b. Indirects ou intangibles, soit des coûts de maintien du confort des occupants, coûts liés aux reports de production, enjeux syndicaux (horaires, temps supplémentaires, etc.) ou					
1	\$ 80	Industriel	oui	Option pas avantageuse pour les inconvénients que ça apporte. Ça ne vaut pas la peine pour les économies possibles. Il faudrait annuler la production et la déplacer.	oui	a.			Pas avantageux pour les inconvénients que ça apporte.		oui	oui	a.						
2	\$ 100	Institutionnel	non		oui	a.			Il y a certains bâtiments pour lesquels il ne peut pas délaier l'éclairage et le chauffage. La génératrice de ces bâtiments n'est pas suffisante. Elle sert seulement en cas de panne.		oui	oui	a.			60		6 000 \$	
3	Ne peut quantifier	Institutionnel	non		oui	a.			Il n'est pas équipé pour être en mesure de libérer assez de puissance.		oui	oui	a.						
4	Ne peut quantifier	Industriel	non		non						oui	oui	a.						
5	\$ 80	Institutionnel	non		oui	a.			Il ne consomme pas assez de puissance.		oui	oui	a.						
6	\$ 20	Institutionnel	non		non						oui	oui	a.						
7	\$ 102	Industriel	non		oui	a.			La diminution engendre un arrêt de production et l'entreprise a des délais de livraisons serrés. Ils produisent seulement quand ils ont des contrats alors ils ne peuvent pas déplacer leur production puisqu'ils ont des délais à respecter.		oui	oui	a. et b.			450		144 000 \$ - 30 %	
8	\$ 110	Commercial	non		oui	a.			Difficultés dans la gestion de la production qui est Just-in-time.		oui	oui	a. et b.						
9	Ne peut quantifier	Institutionnel	non		oui	a.			Les bâtiments ne sont pas prêts pour faire la gestion à distance. Manque de ressources (génératrice pouvant fournir suffisamment de puissance et des techniciens/personnels pour la maintenance et l'assistance).		oui	non							
10	\$ 198	Commercial	non		oui	a.			Complexité de ses systèmes, il doit prévoir et prévenir à l'avance son personnel et cela peut également avoir des conséquences sur l'opération du bâtiment.		oui	oui	a. et b.			110 à 120		240 000 \$ - 10 %	
11	\$ 60	Industriel	non		oui	b.			N'a pas pu s'inscrire en 2020, car il a appelé après la date limite d'inscription. Il a adhéré les 3 dernières années. Par contre, il recevait la demande de coupure par HQ toujours en retard.		oui	oui	a.						
12	Ne peut quantifier	Institutionnel	oui	S'il n'a pas d'électricité il ne pourra plus chauffer. Le bâtiment ne peut pas jouer avec la température et l'humidité des pièces. Ils sont en voie d'installer une chaudière au gaz, donc ça deviendrait une option.	non						oui	oui	a.						
13	\$ 67	Industriel	non		non						oui	oui	b.			750 à 950	150	10 000 \$	
14	\$ 50	Institutionnel	non		oui	b.					oui	oui	a. et b.						
15	\$ 261	Industriel	non		oui	b.			N'étais pas suffisamment rentable. Il a débarqué du GDP parce qu'il y avait eu plusieurs coupures dans le même mois, alors qu'il avait seulement reçu un rabais pour la meilleure performance, pas pour chacune, sauf que les coûts engendrés par la coupure ont eu lieu à chaque fois. Avec leur analyse, cela avait pour effet d'engendrer plus de pertes en \$ que de gains en remises. Il a donc il a choisi de quitter le programme.		oui	oui	b.			1750 à 2050	230	60 000 \$	

Client #	Estimé du seuil minimal (\$/kW)*	Secteur selon les répondants	Connaissez-vous l'Option d'Électricité Interruptible d'Hydro Québec déjà disponible pour la clientèle Affaires?	Pourquoi n'adhérez-vous pas à cette option tarifaire?	Connaissez-vous le programme de gestion de la demande en puissance qui était offert par Hydro-Québec à sa clientèle Affaires?	Est-ce que vous avez déjà adhéré au programme et si oui, êtes-vous présentement inscrit à l'option tarifaire qui l'a remplacé?			Pourquoi n'avez-vous pas adhéré à ce programme?	Pourquoi l'avez-vous quitté?	Option tarifaire de GDP : Une telle option tarifaire serait-elle envisageable pour votre entreprise?	Est-ce que votre participation résulterait en des coûts récurrents?	Quelle est la nature ces coûts récurrents? Les coûts seraient ils de type...		Pouvez-vous m'indiquer la ou les raisons principales qui rendent une telle option tarifaire inapplicable pour votre entreprise?	Pointe (kW)	Estimé d'effacement (kW)	Réduction annuelle (\$)	Coût annuel et % de réduction exprimé
						a. N'a jamais adhéré au programme	b. A déjà adhéré au programme mais n'est plus inscrit	c. A adhéré au programme et est toujours inscrit					a. Directs, soit des coûts de main d'œuvre, d'entretien, d'autres combustibles comme le diesel, ou de perte de production	b. Indirects ou intangibles, soit des coûts de maintien du confort des occupants, coûts liés aux reports de production, enjeux syndicaux (horaires, temps supplémentaires, etc.) ou					
16	\$ 35	Industriel	non		oui			b.		Pas de raisons d'indiquées	oui	oui	a. et b.						
17	\$ 90	Institutionnel	non		oui			a.	Avoir recours à une génératrice pour combler les besoins énergétique est considérée comme une situation anormale dans son domaine. Cette pratique n'est donc pas considérée comme acceptable.		oui	oui	a.			3000 à 3200	1200 à 1300		
18	\$ 176	Commercial	oui	Pas vraiment adapté à son cas	oui			a.			non				Pas de possibilité de délestage				
19	\$ 90	Industriel	non		oui			a.	Aurait besoins de plus d'information sur le programme et les méthodes de réductions.		oui	oui	a.						
20	\$ 56	Institutionnel	non		non						oui	non				plus de 3000	350		1 000 000 \$ - 0 - 2 %
21	Techniquement non envisageable	Industriel	non		oui			a.	Il utilise l'électricité 24h/7 du lundi au vendredi. La génératrice n'est pas suffisante pour qu'il puisse déléguer l'électricité et s'alimenter à la génératrice.		non				Pas possible de se connecter à une génératrice puisque les machines sont trop énergivores.				
22	Techniquement non envisageable	Industriel	non		oui			a.	Impossible de dépendre sur une génératrice pour du travail en continue dans l'usine de production. Cela engendrerait un arrêt de production et ainsi beaucoup des pertes de matériels et pertes en ventes pour l'entreprise.		non				Équipement trop énergivore pour pouvoir fonctionner sur une génératrice.				
23	Réduit déjà beaucoup en hiver	Industriel	non		oui			a.	Il n'est pas en production en hiver donc n'a pas la possibilité de faire des grandes réductions en période de pointe		non				Pas de production en hiver alors ne consomme par suffisamment d'électricité pour que ce soit une option intéressante de réduction énergétique.				
24	Pertes de production non acceptable	Industriel	non		oui			a.	La génératrice ne peut pas subvenir aux demandes totales de l'usine.		non				Coûts engendrés en perte de production				
25	\$ 30	Industriel	oui	Il a déjà entendu parlé de cette option, mais n'a jamais adhéré, car il ne la connaît pas suffisamment bien.	non						oui	oui	a.						
26	\$ 140	Commercial	non		oui			a.	Question de délai d'inscription. Serait très intéressé pour une nouvelle option tarifaire. Il peut déléguer au niveau du chauffage et de l'éclairage.		oui	non				approx. 2000	300 à 400	45 000 \$	
27	Aucune marge de réduction	Industriel	non		oui			a.	Il n'a pas la capacité de réduire d'avantage sa consommation électrique. L'éclairage fonctionne déjà avec un système de détection de mouvements alors l'éclairage est utilisé seulement lorsque les employés travaillent. Au niveau du chauffage, il fonctionne présentement au gaz et il doit maintenir la température de l'usine et de l'entrepôt. Ne peut pas réduire dans la ventilation		non				Ne peut pas réduire d'avantage. À déjà étudié le dossier et ce n'est pas possible dans sa situation.				
28	Ne voudrait participer en aucun temps	Commercial	oui	Ne peut pas faire de délestage, car il a une entente de contrat avec ses clients et offre la garantie d'avoir 100% l'alimentation électrique. La génératrice est seulement utilisée en cas de panne, mais ne peut pas être connecté/démarré manuellement; cela ce fait automatiquement.	oui			a.	Ne peut pas faire de délestage, car il a une entente de contrat avec ses clients et offre la garantie d'avoir 100% l'alimentation électrique. La génératrice est seulement utilisée en cas de panne, mais ne peut pas être connecté/démarré manuellement; cela ce fait automatiquement.		non				Délestage non envisageable				
29	Ne voudrait participer en aucun temps	Commercial	oui	Ce n'est pas une option pour eux. Leur but est d'être paré contre les pannes de courant. C'est une question de risque, pas d'argent.	oui			a.	Ce n'est pas une option pour eux. Leur but est d'être paré contre les pannes de courant. C'est une question de risque, pas d'argent.		non				Risque technique				

\*L'estimé du seuil minimal en \$/kW - calculé à partir de la colonne Réduction annuelle (\$) ou de la colonne Coût annuel et % de réduction exprimé, divisée par la colonne Estimé d'effacement (kW) - peut ne pas correspondre en raison d'arrondis.